



Document à conserver

**INSCRIPTION AUX SERVICES
ENFANCE JEUNESSE « MACHECOUL »
Accueil Péri-scolaire – Restaurant Scolaire
Accueil de loisirs extrascolaire
2019 - 2020**

Modalités d'Inscriptions

L'inscription est nécessaire afin de nous permettre d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions.

Elle doit être réalisée au moins huit jours avant le 1^{er} accueil de l'enfant.

Pour les services péri-scolaires, elle se fait en déposant (ou en adressant par courrier) le dossier auprès du service Enfance-Jeunesse ou auprès du service Finances (***avant le 15 juillet*** pour les familles ayant besoin des services dès la rentrée scolaire).

Pour les autres services, un contact est nécessaire avec la directrice de l'accueil.

Le **dossier** est composé de :

- une **fiche inscription famille** :

Il est inutile de remplir une fiche famille si vous avez déjà fourni ce document avant et qu'aucun changement n'est intervenu depuis.

- une **fiche enfant** par enfant et par service
- une **fiche sanitaire** : uniquement pour le péri-scolaire, la restauration et les accueils de loisirs.

Pour remplir le dossier, munissez-vous des pièces suivantes :

Vous êtes allocataire CAF

- Votre numéro d'allocataire si vous avez un quotient familial établi par la CAF de Loire Atlantique
- Si vous n'avez pas de quotient familial établi par la CAF de Loire Atlantique, votre numéro d'allocataire, votre avis d'imposition N-2, et pour 2 enfants ou plus, l'attestation de vos allocations familiales au 1er janvier de l'année N.

Vous n'êtes pas allocataire CAF

- Votre avis d'imposition N-2,
- Dans le cas des régimes spéciaux MSA EDF, SNCF : fournir en plus votre dernier bulletin de salaire (les prestations vous étant versées directement par votre employeur).

Votre quotient familial est établi sur la base de ces informations. Il permet de déterminer le montant des participations qui vous seront demandées.

Le quotient familial est calculé sur les revenus de N-2. Il sera actualisé au 1er janvier N sur la base des revenus de N-2 ou à tout moment en cas de changement de situation familiale.

En l'absence des informations nécessaires dans le dossier d'inscription, le tarif le plus élevé est appliqué. Aucune régularisation ne sera effectuée en cas de remise tardive.

Informations complémentaires :

Vous pouvez :

- consulter le site internet de la ville www.machecoul-saint-meme.fr et y télécharger les règlements des différents services
- interroger les responsables des différents services

Changement de situation :

Tout changement de situation en cours d'année (quotient familial, adresse, situation de famille, compte bancaire, ...) est à signaler auprès du service Enfance-Jeunesse ou auprès du service Finances

Accueil Péri-scolaire Bulles et Couleurs : conditions d'accès

Accès au service

Le service accueille les enfants du groupe scolaire maternel et primaire J-Y Cousteau.

Organisation

Les enfants sont accueillis à la maison de l'enfance, « Bulles et Couleurs », allée Cavalière de Richebourg. Différents espaces sont utilisés en fonction de l'âge des enfants.

L'accueil fonctionne en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le matin de 7h20 à 8h20 à la maison de l'enfance
de 8h20 à 8h35 à l'école J-Y Cousteau
(bibliothèque maternelle)

Le soir départ à 16h20 de l'école J-Y Cousteau vers la maison de l'enfance, « Bulles et Couleurs », où il sera possible de venir chercher les enfants à partir de 16h30 et ce jusqu'à 18h30.

Le mercredi : Accueil Péri-scolaire

(décret du 3 novembre 2014 transforme les accueils de loisirs du mercredi en accueil péri-scolaire). Cet accueil ne prend pas les enfants de moins de 3 ans.

☞ Inscription au préalable à la Maison de l'Enfance (fiche spéciale mercredi)

Même fonctionnement et mêmes tarifs que l'accueil de loisirs extrascolaire qui fonctionne pendant les vacances :

- Péri-centre matin de 7h20 à 9h et soir de 17h à 18h30
- Accueil à la demi-journée avec ou sans repas ou à la journée.

Voir notice ci-après **Accueil de loisirs extrascolaire**

- Tarifs au 1/4h de l'accueil du lundi au vendredi

Tranche de quotient familial (QF)		Participation par quart d'heure
A	$QF < 484$	0,20 €
B	$484 \leq QF < 674$	0,33 €
C	$674 \leq QF < 815$	0,45 €
D	$815 \leq QF < 1005$	0,55 €
E	$1005 \leq QF < 1175$	0,67 €
F	$1175 \leq QF < 1422$	0,78 €
G	$QF \geq 1422$	0,95 €

La facturation se fait au quart d'heure, tout quart d'heure commencé est du.

Responsabilité

Les enfants ne peuvent quitter l'accueil qu'avec leurs parents ou une personne préalablement désignée par écrit.

Il vous est demandé de prendre vos dispositions pour respecter les horaires d'accueil. En cas de retard exceptionnel, la famille doit prévenir l'accueil péri-scolaire au 02 51 78 34 84 ou 02 51 78 34 83.

En cas de retard répété au-delà de l'heure prévue pour l'accueil de l'enfant, un courrier est adressé à la famille et l'accueil de l'enfant peut être suspendu pendant un mois.

En l'absence des informations nécessaires dans le dossier d'inscription, le tarif le plus élevé est appliqué.

ATTENTION : aucun goûter n'est fourni, il vous appartient de le prévoir pour votre enfant.

Restaurant Scolaire J-Y Cousteau : conditions d'accès

Accès au service

Le restaurant scolaire accueille les enfants du groupe scolaire maternel et primaire J-Y Cousteau préalablement inscrits au service les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Lors de l'inscription, précisez si votre enfant mange régulièrement ou non, et dans la mesure du possible selon quel rythme.

Le repas est pris dans l'enceinte du groupe scolaire J-Y Cousteau.

Fréquentation occasionnelle

Votre enfant mange occasionnellement au restaurant :

- il est en maternelle : vous (ou la personne l'accompagnant) devez nous en informer en cochant le tableau à votre disposition à l'entrée de la classe,
- il est en primaire : l'enfant indique lors du pointage en classe qu'il reste déjeuner.

Fréquentation régulière

Votre enfant mange chaque semaine ou une semaine sur deux au restaurant, vous précisez sur la fiche enfant le planning de fréquentation.

Absences prévisibles

Vous devez nous prévenir de toute absence prévisible (interventions chirurgicales, départ à l'étranger, vacances sur périodes scolaires, événements familiaux programmés, etc) au minimum une semaine avant. Les jours d'absences ne sont alors pas facturés.

Absences non prévisibles

Vous devez prévenir des autres absences quelle qu'en soit la raison le plus tôt possible. Le repas de la première journée pourra vous être facturé. A défaut, les repas des jours suivants pourront vous être également facturés.

Allergies et régime particulier

Tout enfant ayant des allergies alimentaires ou troubles de santé spécifiques, doit obligatoirement être signalé à l'inscription (ou au cours de l'année si ceux-ci ne sont pas connus à l'inscription).

Dans ces cas, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) peut être mis en place. Le service restauration étudie alors la possibilité de fournir un repas adapté au régime alimentaire de l'enfant.

Menus

Les repas sont fabriqués sur place le jour même par notre prestataire, la Société API RESTAURATION. Les menus sont établis par une diététicienne. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site de la ville www.machecoul-saint-meme.fr.

Tarifs

Tranche de quotient familial (QF)		Participation par repas
A	$QF < 484$	2,20 €
B	$484 \leq QF < 674$	2,75 €
C	$674 \leq QF < 815$	3,48 €
D	$815 \leq QF < 1005$	3,80 €
E	$1005 \leq QF < 1175$	3,92 €
F	$1175 \leq QF < 1422$	3,96 €
G	$QF \geq 1422$	4,00 €

En l'absence des informations nécessaires dans le dossier d'inscription, le tarif le plus élevé est appliqué.

Accueil de loisirs extrascolaire « Bulles et Couleurs » :

Accès au service :

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants de 3 à 10 ans domiciliés à Machecoul-Saint Mème.

Organisation de l'accueil de loisirs :

Les enfants sont accueillis à la maison de l'enfance, « Bulles et Couleurs », allée Cavalière de Richebourg. Différents espaces sont utilisés en fonction de l'âge des enfants.

L'accueil de loisirs fonctionne du lundi au vendredi en période de vacances. Il accueille vos enfants à condition qu'ils soient scolarisés, de la Petite Section au CM2 et pour les enfants scolarisés en TPS, dès qu'ils ont 3 ans.

L'accueil est fermé deux semaines au mois d'août et la dernière semaine de décembre.

Même fonctionnement le mercredi et pendant les vacances scolaires

De 7h20 à 9h et de 17h à 18h30 est organisé un accueil péricentre à la maison de l'enfance.

- accueil à la demi-journée le matin : les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) à 12h dernier délai.

- accueil à la demi-journée le matin avec déjeuner : les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 13h30 et avant 14h.

- accueil à la demi-journée l'après-midi avec déjeuner : les parents viennent déposer leur(s) enfant(s) avant 12h.

- accueil à la demi-journée l'après-midi : les parents viennent déposer leur(s) enfant(s) à 13h30 et avant 14h.

Aucun enfant ne sera déposé ou recherché sur le site de restauration.

Il est possible d'inscrire l'enfant de manière ponctuelle ou régulière.

Absences

Toute absence non signalée 15 jours minimum, avant le jour réservé, est facturée. Toutefois si l'enfant est malade, le temps d'accueil n'est pas facturé dès lors qu'un certificat médical est présenté par la famille avant le 2 du mois suivant.

Des permanences d'inscriptions sont organisées à la maison de l'enfance « Bulles et Couleurs »

Des temps d'inscriptions sur site sont organisés :

- fin août pour les mercredis de septembre à décembre
- début décembre pour les mercredis de janvier à juin
- un mois avant chaque période de vacances scolaires

Tarifs :

La facturation est réalisée à l'heure pour l'accueil sur la journée, au quart d'heure pour le péricentre.

Tranche de quotient familial (QF)	Journée avec repas	Demi-journée (avec repas)	Demi-journée (sans repas)	Le quart d'heure de péricentre	Nuitée
A $QF < 484$	8,62 €	6,52 €	2,10 €	0,18 €	7,70 €
B $484 \leq QF < 674$	10,15 €	7,51 €	2,64 €	0,22 €	8,30 €
C $674 \leq QF < 815$	11,86 €	8,62 €	3,24 €	0,27 €	8,80 €
D $815 \leq QF < 1005$	13,55 €	9,71 €	3,84 €	0,32 €	9,30 €
E $1005 \leq QF < 1175$	15,26 €	10,82 €	4,44 €	0,37 €	9,80 €
F $1175 \leq QF < 1422$	17,04 €	11,97 €	5,07 €	0,42 €	10,30 €
G $QF \geq 1422$	18,35 €	12,82 €	5,52 €	0,46 €	10,80 €

Pour les tarifs des séjours et des mini-camps, renseignez-vous auprès du service.

Responsabilité :

Les enfants ne peuvent quitter l'accueil qu'avec leurs parents ou une personne préalablement désignée par écrit.

Il vous est demandé de prendre vos dispositions pour respecter les horaires d'accueil et en cas de retard exceptionnel, de prévenir l'équipe au 02 51 78 34 83.

En cas de retard répété au-delà de l'heure prévue pour l'accueil de l'enfant, un courrier est adressé à la famille et l'accueil de l'enfant peut être suspendu pendant un mois

Facturation

Une facture unique sera établie en fin de mois. Vous recevrez la facture au début du mois suivant.

Le paiement se fait auprès du Centre des Finances Publiques de Machecoul-Saint-Même.

Vous pouvez choisir l'un ou l'autre des moyens de paiement suivants :

- par espèces au Centre des Finances Publiques de Machecoul-Saint-Même.
- par chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Trésor Public.
- par chèque vacances
- par CESU pour les enfants de moins de 7 ans
- par carte bancaire

- au guichet du Centre des Finances Publiques
- via Internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr (Identifiant collectivité : 011078) La référence de la dette est indiquée sur la facture.
- par prélèvement : si vous le souhaitez, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique de vos factures sur votre compte bancaire au 15 du mois suivant. Il vous est possible de renoncer au prélèvement à tout moment. En cas de rejets répétés de prélèvement, vos factures devront être payées auprès du Trésor Public par les moyens classiques.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, il est souhaitable de prendre rendez-vous avec le Trésor Public afin de rechercher une solution adaptée.

Pour les parents séparés qui souhaiteraient une double facturation merci de remplir deux dossiers d'inscription.

VOS CONTACTS

Accueil Périscolaire et restauration scolaire

Maison de l'enfance tél 02 51 78 34 84

06 86 45 03 98

mél : aps@machecoul.fr

Accueil de loisirs extrascolaire 3-10 ans et

Accueil Périscolaire du mercredi

tél : 02 51 78 34 83

mél : cl@machecoul.fr

Responsable service Enfance Jeunesse : tél : 02 40 02 23 20 mél : enfancejeunesse@machecoul.fr

Service Finances : tél : 02 40 02 23 78 mél : compta@machecoul.fr